



Moquette +10 ans : à faire changer par le propriétaire ?

Par **mela p**, le **27/01/2017** à **10:32**

Bonjour, je suis locataire d'un appartement depuis 2006 qui à l'époque avait été refait à neuf avec de la moquette dans chaque pièce. L'ayant toujours entretenue du mieux possible, je sollicite aujourd'hui mon propriétaire afin qu'il envisage de la changer et du mettre du parquet à la place (notamment pour des raisons d'allergie aux acariens vérifiée par un allergologue). Il refuse ce changement, prétextant que je dois l'entretenir (ce que je fais, d'autant qu'elle est beige clair), et que le budget est trop important (60m2...). J'ai entendu dire qu'une moquette de plus de 10ans était considérée comme vétuste, et que ces travaux de remise en état pouvaient/devaient être pris en charge par le propriétaire. Pouvez vous me confirmer que je suis dans mon droit - ou pas - de lui demander d'effectuer ces travaux, et qu'il en a légalement l'obligation ? Merci de votre réponse !

Par **mela p**, le **28/01/2017** à **18:33**

Hop quelqu'un aurait réponse à ma question ? Merci !